

**FORMATION**  
Gestion de l'amiante**Clientèle visée**

Toutes les personnes impliquées dans la planification, la supervision ou la réalisation de travaux avec des matériaux contenant de l'amiante (MCA).

**Méthode pédagogique**

- Un exposé magistral assisté de diapositives ;
- Un forum de discussion autour d'un thème.

**Durée**

Une séance de formation théorique de 4 heures.

**Nombre de participants**

Un maximum de 12 participants.

**Évaluation des apprentissages**

Chaque participant doit réussir un questionnaire d'évaluation à la fin du cours.

**Objectifs**

- Comprendre les exigences réglementaires ;
- Connaître les différentes formes de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante (MSCA) ;
- Comprendre les rapports d'analyse des échantillons de MSCA ;
- Évaluer le niveau de risque avant d'entreprendre les travaux sur des MCA ;
- Élaborer les procédures de travail et de disposition des MCA.

**Contenu de la formation**

Le contenu de cette formation répond aux exigences de l'article 3.23.7 du *Code de sécurité pour les travaux de construction*, S-2.1, r.4.

- Les notions générales sur l'amiante ;
- Le contexte réglementaire ;
- Les effets de l'amiante sur la santé ;
- Les normes relatives à l'échantillonnage ;
- Comment vérifier la présence d'amiante dans les MSCA ;
- Les moyens et équipements de protection individuels et collectifs ;
- Les procédures sécuritaires à suivre pour les travaux à risque faible, modéré, élevé allégé et élevé ;
- Le devis général d'amiante.